



## « HABITER MIEUX »

### Une aide de l'Etat pour un logement économe en énergie

Le programme «Habiter Mieux» est une aide de l'Etat aux propriétaires sans grandes ressources pour financer des travaux d'économie d'énergie. Cette aide est complémentaire des traditionnelles subventions pour l'amélioration de l'habitat privé de l'Anah.

Le programme s'accompagne d'un suivi personnalisé du ménage par un opérateur professionnel qui l'aide à monter son dossier et le conseille dans le choix des travaux les plus efficaces pour réduire d'au moins 25 % la consommation d'énergie de son logement.

Des compléments d'aides peuvent être accordés par d'autres partenaires, notamment le Conseil Général et des dispositifs spécifiques peuvent être mobilisés (prêts bonifiés – avances sur subvention).

Exemple : un ménage qui investit entre 2 500 € et 5 000 € dans l'isolation de combles perdus gagnera entre 475 € et 700 €/an suivant son mode d'énergie et rentabilisera l'investissement sur trois à quatre ans.

Pour de plus amples renseignements, contacter :

La délégation de l'Anah de Seine et Marne au 01.60.56.70.80 (du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h ou à l'adresse électronique suivante : [ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr) ou la mairie de votre commune.

Vous pouvez également visiter les sites Internet [www.anah.fr](http://www.anah.fr) et/ou [www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr)